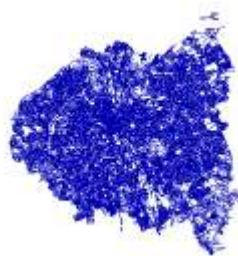


## Tronçon de Voie



### I. Définition

---

**Définition :**

Les tronçons de voies, publiques ou privées, forment le réseau routier. Ils sont une représentation linéaire de l'axe central de chaque voie entre deux carrefours (ou extrémité d'impasse) à l'intérieur d'une même commune (ou arrondissement de Paris). Un tronçon de voie est implémenté sous forme d'arc orienté.

Lorsqu'une route se compose de plusieurs chaussées séparées par une berme centrale ou par tout autre séparateur physique, chaque chaussée est représentée par une suite distincte de tronçons de route.

Aux carrefours, le tracé du réseau routier se conforme à la logique réelle de circulation sur le terrain.

**Surface couverte :**

Les 4 départements de Paris (75), des Hauts de Seine (92), de la Seine Saint Denis (93) et du Val de Marne (94) sont couverts.

**Identification :**

L'identifiant d'un tronçon de voie est l'identifiant informatique séquentiel.

**Principaux attributs :**

A un tronçon de voie sont associés de nombreux attributs :

- un code hiérarchique (autoroute, route principale, secondaire ...)
- un code physique caractérisant l'aspect physique (rond-point, bretelle d'accès, voie rapide, voie à deux chaussées séparées, voie piétonne, ...)
- un niveau (sol, tunnel, pont ou viaduc)
- les adresses : un tronçon de voie a des adresses de début et de fin, à gauche et à droite.
- le lien avec la table des voies associe un nom de voie à chaque tronçon de voie

**Contraintes d'usage :**

### II. Origine et mise à jour

---

**Source et constitution de l'information:**

Ce fichier de tronçons de voie, aussi appelé filaire des voies, a été créé par l'Apur à partir du fond de plan des îlots 1990. Il comprend tous les tronçons de voie, y compris les tronçons en souterrain, en pont et viaduc.

En 2005, un recalage a été effectué, des compléments ont été ajoutés pour le rendre cohérent avec le plan des "îlots physiques" correspondant, qui s'appuie sur le cadastre pour Paris, les départements 92 et 94 en entier et sur 13 communes du département 93 (Aubervilliers, Bagnolet, Bobigny, La Courneuve, l'Ile St Denis, Le Pré Dt Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy le Sec, Pantin, Romainville, St Denis, St Ouen).

La dénomination des tronçons de voie relève de la compétence du Maire. A Paris, l'Apur utilise directement les arrêtés de dénomination de voie, hors de Paris les guides municipaux et les plans de communes.

Une voie est formée d'un ensemble de tronçons porteurs du même nom de voie dans la même commune (ou arrondissement sur Paris).

En limite de commune (hors Paris) les tronçons de voie sont dédoublés (un par commune), les adresses de la commune voisine sont égales à zéro.

#### Date(s) de validité des données :

01/01/2004 sur Paris, 01/01/2003 sur les Hauts de Seine et les 13 communes de Seine Saint-Denis (nommées ci-dessus), 2002 et 2001 sur les autres communes de Seine Saint Denis et du Val de Marne.

#### Rythme de mise à jour :

A déterminer

### III. Caractéristiques descriptives

#### Nom informatique :

TronconVoie\_ppc

#### Nom abrégé de la donnée :

TV

#### Nombre d'enregistrements :

150 976

#### Type de données :

Fichier de formes Polyline

#### Attributs :

N°	Nom	Libellé	Type	Null	Valeurs possibles
1	NSQ	Identifiant informatique séquentiel	Number 10		
2	NSQ_VO	Lien avec la table (VO) des Voies	Number 10		
3	NSQ_VA	Lien avec la table (VA) des voies administratives	Number 10		
4	C_VOIE	Code Rivoli caractérisant la voie.	String 9		
5	C_CA	Code de la commune ou de l'arrondissement	Number 10		
					Domaine

6	T_HIER	Catégorie hiérarchique du tronçon de voie	Number 10	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">= THIER</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>00</td> <td>Indéfini</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Autoroutes. Routes qui créent une connexion internationale</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>Routes principales d'importance majeure. Routes qui jouent un rôle dans une connexion internationale mais qui ne sont pas des autoroutes.</td> </tr> <tr> <td>30</td> <td>Autres routes principales, utilisées pour aller d'une région à une autre.</td> </tr> <tr> <td>40</td> <td>Routes secondaires, utilisées pour circuler à l'intérieur d'une région</td> </tr> <tr> <td>51</td> <td>Routes de connexion permettant d'aller d'un lieu à un autre</td> </tr> <tr> <td>52</td> <td>Routes locales d'importance majeure (à l'intérieur d'une zone urbaine, industrielle, résidentielle).</td> </tr> <tr> <td>60</td> <td>Routes locales ne répondant pas aux conditions des classes 52 et 70.</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>Routes locales ayant une importance en tant que destination.</td> </tr> <tr> <td>80</td> <td>Autres (pistes cyclables, chemins).</td> </tr> </tbody> </table>	= THIER		00	Indéfini	10	Autoroutes. Routes qui créent une connexion internationale	20	Routes principales d'importance majeure. Routes qui jouent un rôle dans une connexion internationale mais qui ne sont pas des autoroutes.	30	Autres routes principales, utilisées pour aller d'une région à une autre.	40	Routes secondaires, utilisées pour circuler à l'intérieur d'une région	51	Routes de connexion permettant d'aller d'un lieu à un autre	52	Routes locales d'importance majeure (à l'intérieur d'une zone urbaine, industrielle, résidentielle).	60	Routes locales ne répondant pas aux conditions des classes 52 et 70.	70	Routes locales ayant une importance en tant que destination.	80	Autres (pistes cyclables, chemins).								
= THIER																																		
00	Indéfini																																	
10	Autoroutes. Routes qui créent une connexion internationale																																	
20	Routes principales d'importance majeure. Routes qui jouent un rôle dans une connexion internationale mais qui ne sont pas des autoroutes.																																	
30	Autres routes principales, utilisées pour aller d'une région à une autre.																																	
40	Routes secondaires, utilisées pour circuler à l'intérieur d'une région																																	
51	Routes de connexion permettant d'aller d'un lieu à un autre																																	
52	Routes locales d'importance majeure (à l'intérieur d'une zone urbaine, industrielle, résidentielle).																																	
60	Routes locales ne répondant pas aux conditions des classes 52 et 70.																																	
70	Routes locales ayant une importance en tant que destination.																																	
80	Autres (pistes cyclables, chemins).																																	
7	T_PHYS	Catégorie physique des voies basée sur des caractéristiques physiques.	Number 10	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Domaine = TPHYS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>00</td> <td>Indéfini</td> </tr> <tr> <td>01</td> <td>Partie d'une route à plusieurs chaussées séparées et sans carrefour à niveau (périphérique, autoroute). Elle est reliée au réseau par des bretelles</td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>Partie d'une route à plusieurs chaussées séparées dont les sens sont opposés. Elle est reliée au reste du réseau par des croisements à des niveaux relatifs identiques</td> </tr> <tr> <td>03</td> <td>Partie d'une route à une seule chaussée avec carrefour et sans caractéristique particulière</td> </tr> <tr> <td>04</td> <td>Partie d'un rond point. Les segments d'un rond point doivent former une figure géométrique fermée et avoir un même sens unique. Aucune voie ne traverse ce rond point</td> </tr> <tr> <td>05</td> <td>Partie d'une bretelle d'accès. Il s'agit d'une voie qui permet de relier deux routes qui se croisent à des niveaux différents</td> </tr> <tr> <td>06</td> <td>Partie d'une bretelle d'accès parallèle. Elle commence et se termine sur la même route.</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>Partie d'une route de service, réservée exclusivement aux véhicules prioritaires (services de secours).</td> </tr> <tr> <td>08</td> <td>Entrée ou sortie d'un parking, d'une aire de repos ou partie de route à travers une aire de repos</td> </tr> <tr> <td>09</td> <td>Partie d'une petite bretelle d'accès faisant partie d'un carrefour. Il s'agit d'une voie à sens unique située en bordure d'un carrefour. Elle connecte plusieurs routes qui se croisent. Si elle est retirée du réseau, les liaisons entre les différentes voies qui débouchent sur le carrefour subsistent</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Partie située à l'intérieur d'une zone de trafic non structuré. Si un carrefour est trop complexe pour être transcrit, on crée une zone de trafic délimitée à l'intérieur de laquelle les arcs ne décrivent pas précisément les flux de circulation</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>Partie d'une route non entretenue. C'est une route pavée dont le revêtement est dégradé (nids de poule, fissures,...)</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Partie d'une voie non pavée. Elle est sans revêtement (sable, graviers,...)</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>Partie d'une voie piétonne.</td> </tr> </tbody> </table>	Domaine = TPHYS		00	Indéfini	01	Partie d'une route à plusieurs chaussées séparées et sans carrefour à niveau (périphérique, autoroute). Elle est reliée au réseau par des bretelles	02	Partie d'une route à plusieurs chaussées séparées dont les sens sont opposés. Elle est reliée au reste du réseau par des croisements à des niveaux relatifs identiques	03	Partie d'une route à une seule chaussée avec carrefour et sans caractéristique particulière	04	Partie d'un rond point. Les segments d'un rond point doivent former une figure géométrique fermée et avoir un même sens unique. Aucune voie ne traverse ce rond point	05	Partie d'une bretelle d'accès. Il s'agit d'une voie qui permet de relier deux routes qui se croisent à des niveaux différents	06	Partie d'une bretelle d'accès parallèle. Elle commence et se termine sur la même route.	07	Partie d'une route de service, réservée exclusivement aux véhicules prioritaires (services de secours).	08	Entrée ou sortie d'un parking, d'une aire de repos ou partie de route à travers une aire de repos	09	Partie d'une petite bretelle d'accès faisant partie d'un carrefour. Il s'agit d'une voie à sens unique située en bordure d'un carrefour. Elle connecte plusieurs routes qui se croisent. Si elle est retirée du réseau, les liaisons entre les différentes voies qui débouchent sur le carrefour subsistent	10	Partie située à l'intérieur d'une zone de trafic non structuré. Si un carrefour est trop complexe pour être transcrit, on crée une zone de trafic délimitée à l'intérieur de laquelle les arcs ne décrivent pas précisément les flux de circulation	11	Partie d'une route non entretenue. C'est une route pavée dont le revêtement est dégradé (nids de poule, fissures,...)	12	Partie d'une voie non pavée. Elle est sans revêtement (sable, graviers,...)	13	Partie d'une voie piétonne.
Domaine = TPHYS																																		
00	Indéfini																																	
01	Partie d'une route à plusieurs chaussées séparées et sans carrefour à niveau (périphérique, autoroute). Elle est reliée au réseau par des bretelles																																	
02	Partie d'une route à plusieurs chaussées séparées dont les sens sont opposés. Elle est reliée au reste du réseau par des croisements à des niveaux relatifs identiques																																	
03	Partie d'une route à une seule chaussée avec carrefour et sans caractéristique particulière																																	
04	Partie d'un rond point. Les segments d'un rond point doivent former une figure géométrique fermée et avoir un même sens unique. Aucune voie ne traverse ce rond point																																	
05	Partie d'une bretelle d'accès. Il s'agit d'une voie qui permet de relier deux routes qui se croisent à des niveaux différents																																	
06	Partie d'une bretelle d'accès parallèle. Elle commence et se termine sur la même route.																																	
07	Partie d'une route de service, réservée exclusivement aux véhicules prioritaires (services de secours).																																	
08	Entrée ou sortie d'un parking, d'une aire de repos ou partie de route à travers une aire de repos																																	
09	Partie d'une petite bretelle d'accès faisant partie d'un carrefour. Il s'agit d'une voie à sens unique située en bordure d'un carrefour. Elle connecte plusieurs routes qui se croisent. Si elle est retirée du réseau, les liaisons entre les différentes voies qui débouchent sur le carrefour subsistent																																	
10	Partie située à l'intérieur d'une zone de trafic non structuré. Si un carrefour est trop complexe pour être transcrit, on crée une zone de trafic délimitée à l'intérieur de laquelle les arcs ne décrivent pas précisément les flux de circulation																																	
11	Partie d'une route non entretenue. C'est une route pavée dont le revêtement est dégradé (nids de poule, fissures,...)																																	
12	Partie d'une voie non pavée. Elle est sans revêtement (sable, graviers,...)																																	
13	Partie d'une voie piétonne.																																	

					14	Partie d'une voie uniquement réservée aux transports en commun.									
					15	Contre-allée									
8	T_NIVEAU	Niveau	Number 10		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Domaine = TNIVEAU</td> </tr> <tr> <td>- 1</td> <td>Voie souterraine</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>Voie au niveau du sol</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Pont, viaduc</td> </tr> </table>			Domaine = TNIVEAU		- 1	Voie souterraine	0	Voie au niveau du sol	1	Pont, viaduc
Domaine = TNIVEAU															
- 1	Voie souterraine														
0	Voie au niveau du sol														
1	Pont, viaduc														
9	T_LIMADM	Type de limite administrative	Number 5		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Domaine = TLIMADM</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>Ni limite communale, ni limite départementale</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Limite communale seule</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Limite départementale (et communale)</td> </tr> </table>			Domaine = TLIMADM		0	Ni limite communale, ni limite départementale	1	Limite communale seule	2	Limite départementale (et communale)
Domaine = TLIMADM															
0	Ni limite communale, ni limite départementale														
1	Limite communale seule														
2	Limite départementale (et communale)														
10	N_ADDEBG	Numéro d'adresse au début de l'arc et à gauche	Number 10												
11	N_ADFING	Numéro d'adresse de la fin de l'arc et à gauche	Number 10												
12	N_ADDEBD	Numéro d'adresse au début de l'arc et à droite	Number 10												
13	N_ADFIND	Numéro d'adresse de la fin de l'arc et à droite	Number 10												
14	C_SFADDEBG	Lettre (suffixe) du numéro d'adresse au début de l'arc et à gauche	String 1												
15	C_SFADFING	Lettre (suffixe) du numéro d'adresse de la fin de l'arc et à gauche	String 1												
16	C_SFADDEBD	Lettre (suffixe) du numéro d'adresse au début de l'arc et à droite	String 1												
17	C_SFADFIND	Lettre (suffixe) du numéro d'adresse de la fin de l'arc et à droite	String 1												
18	B_NUMADNOR	La numérotation des adresses est-elle normalisée ?	String 1		<table border="1"> <tr> <td>O</td> <td>oui</td> </tr> <tr> <td>N</td> <td>Non</td> </tr> </table>			O	oui	N	Non				
O	oui														
N	Non														
19	Shape	Géométrie de lignes	Integer 5												
20	RN	Géométrie	Number 5												
21	ENABLED	Numéro interne	Number 5												
22	FID	Numéro interne	Double 19												
23	LEN	Périmètre en m	Float 19 , 11												

**Liens avec d'autres données :**

Lien avec la table (VO) des Voies : le champ NSq\_VO de la table (TV) des TronçonsVoie est à lier au champ NSq de la table (VO) des Voies.

Lien avec la table (VA) des voies administratives : le champ NSq\_VA de la table (TV) des TronçonsVoie est à lier avec le champ NSq de la table (VA) des VoiesAdministratives.

Domaines associés : THIER, TLIMADM, TNIVEAU, TPHYS.

## IV. Contact

---

**Nom :**

Pascale ROYNARD

**Organisme :**

APUR

**Service :**

BDU

**Téléphone :**

01 42 76 32 95

**Fax :**

01 42 76 23 70

**Mél :**

pascale.roynard@apur.org

## V. Droits de propriété et diffusion

---

**Propriété :**

APUR

**Droits de l'APUR :**

Auteur et producteur

**Diffusion :**

Par convention de mise à disposition